

**PREMIÈRES JOURNÉES DOCTORALES SUR
LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**
organisées par le GIS participation du public, décision, démocratie participative
ENS-LSH, Lyon, 27-28 novembre 2009



Les citoyens et l'eau potable, une fenêtre de pertinence pour la démocratie participative et délibérative ?

Analyse des propriétés inclusives et délibératives d'une expérience de jury citoyen

Clémence Bedu

UMR ENGEES-Cemagref « Gestion des Services Publics »

Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg



AVANT-PROPOS

Cette contribution part du constat d'une carence majeure. Paradoxalement, si dans le champ scientifique les travaux d'étude de ces dispositifs participatifs et/ou délibératifs sont pléthore, rares sont les monographies ou cas d'études qui s'attachent à décrire *ce qui se passe précisément* dans les arènes d'argumentation en situation de décision collective. Plus précisément, les sciences sociales semblent étrangement faire l'économie d'une description précise et empirique de segments d'observation considérés à tort comme marginaux (ou inconsiderés, d'ailleurs), notamment les modalités de recrutement d'un public ou panel de citoyens et le déroulement des dynamiques de délibération. Je propose de contribuer modestement à enrichir ces angles de réflexion à partir des premiers enseignements d'une récente expérience participative de plein air menée dans le cadre de ma thèse en recherche-intervention, à savoir un atelier citoyen dans le domaine de l'eau potable au niveau local.

Depuis décembre 2006, des chercheurs du Cemagref sont investis dans une démarche de recherche-intervention en partenariat avec la collectivité de Nantes Métropole, plus précisément la Direction de l'eau, dans le cadre d'une Convention de recherche-action. De cette démarche est né le projet *Dem'eau*, « Démocratie et eau potable », dans l'objectif de concevoir, tester et évaluer un dispositif expérimental de participation citoyenne à la conduite d'un service urbain local à haute technicité tel que la gestion et la distribution de l'eau potable. Depuis sa genèse, le projet *Dem'eau* étudie les conditions et modalités d'inscription interne des démarches participatives visant à « réactiver le lien entre Autorité organisatrice et citoyen-usager »¹ et à améliorer la gouvernance des services publics urbains au niveau local et intercommunal. L'équipe *Dem'eau* a poursuivi sur 2007 et 2008 les investigations nécessaires au lancement opérationnel d'une démarche participative expérimentale de type « mini public ». Cette déclinaison locale et sectorielle d'une procédure de type mini-public, inspirée du modèle du jury citoyen, s'est déroulée en janvier 2009 et posait la question des modalités d'une gouvernance plus participative de la gestion d'un service urbain à haute technicité tel que celui de l'eau potable. Elle constituait défi de concernement et de politisation majeur, à savoir celui des « citoyens ordinaires » sur le dossier de l'eau potable qui semble faiblement pourvoyeur de prises d'intéressement et de mobilisation des acteurs.

Le cas de l'atelier citoyen *Dem'eau* dont je vais vous parler questionne les conditions de possibilités et des critères d'observation de la délibération dans un domaine aussi technique que celui de la gouvernance de l'eau potable. Les interrogations sont nombreuses : existe-t-il des sujets « trop compliqués » -ou « trop peu intéressants »- pour les citoyens profanes ? Comment et au regard de quel critère qualifier la nature des interactions dans une enceinte délibérative ? Ce questionnement sur la délibération amène logiquement à examiner le principe d'inclusion. En effet, au-delà de l'intérêt à délibérer sur une question, tout le monde peut-il participer ? *L'inclusion, oui, à quel prix ?* L'égale participation de tous dans de tels processus est généralement problématique. Suspendre –au moins momentanément- la reproduction des inégalités des citoyens inhérentes au système représentatif, les différentes formes de « cens caché » (Gaxie, 1993) et les coûts d'accès à la compétence civique dans une arène participative est faisable, mais il importe d'y mettre les moyens adéquats, tant en termes de modalités de recrutement qu'au niveau du budget dont on dispose pour les outils de formation et d'animation. Inclusion et délibération à l'épreuve du réel constitueront le fil rouge de mon récit descriptif et analytique.

¹ Pour reprendre littéralement les termes de la « convention de recherche et développement partagés » liant le Cemagref et Nantes Métropole, stipulant « les services publics locaux de demain ne pourront pas se construire sans la participation active des usagers ». La mise en œuvre de cette participation constitue le thème de recherche n°4 de la convention.

Afin de poser le contexte de cette expérience participative et délibérative, je détaillerai tout d'abord les modalités de recrutement du panel et de la préparation de l'animation. Dans un second temps, j'apporterai quelques éléments d'observation empirique du déroulement du troisième week-end de délibération. Ce double temps nous permettra de revenir sur le sens que l'on donne aux termes « délibération » et « inclusion », pour enfin ouvrir la discussion en proposant une esquisse de modèle de description et d'analyse empirique de la délibération.

LE MONTAGE DE L'ATELIER CITOYEN DEM'EAU

En guise d'apéritif, je donnerai une définition des procédures de type mini public inspirée de celle proposée par (Sintomer, 2007): « tout dispositif basé sur la sélection aléatoire d'un groupe restreint de citoyens, dépourvus d'intérêts propres par rapport à un enjeu d'action publique, et amenés à délibérer sur cet enjeu dans un cadre procédural réglé ».

Rappelons également la silhouette du mandat de cet atelier qui portait sur les modalités d'une gouvernance plus participative du service d'eau potable à Nantes Métropole. Les citoyens auraient pour charge de formuler des recommandations sur une double question : l'une à caractère opérationnel concernant les dispositifs existants, l'autre à dimension plus prospective, concernant les « utopies concrètes » qui pourraient être proposées en matière de dispositif de participation dans le domaine de l'eau potable². Entrons maintenant dans le détail des modalités de leur recrutement des jurés, axées sur le respect du principe d'inclusion.

LE RECRUTEMENT DES JURÉS

Dans le cas de cet atelier, nous avons décidé d'internaliser le recrutement afin d'en savoir un peu plus sur les citoyens qui acceptaient de s'engager dans le jeu participatif ou non. Au vu de la littérature et des cas d'étude que nous avons recensés, mais également dans la nécessaire prise en compte de la volonté des commanditaires, nous allions procéder à un recrutement mixte, pour composer un panel hybride. Pour privilégier l'inclusion et la diversité au niveau des jurés, il y aurait des profanes tirés au sort, mais nous souhaitons également inclure trois autres catégories de citoyens, soit : des membres de la société civile organisée, ainsi que des catégories de citoyens généralement absentes des arènes de la représentation et de la participation, dont les citoyens en situation précaire et des jeunes. Dans cette perspective, notre conception de la délibération et de la neutralité de la procédure se situait à mi-chemin entre la philosophie rawlsienne du « voile d'ignorance »³ et la conception habermassienne dans laquelle des citoyens libres et égaux échangent des propositions dans le respect mutuel et sans autre contrainte que celle du respect de la force du meilleur argument en faveur de l'intérêt général.

Nous avons donc recruté dix citoyens profanes par tirage au sort sur les listes des abonnés de la Direction de l'eau et par voie téléphonique. Le recrutement de membres associatifs permettrait de faire fructifier diverses sensibilités et types de savoir au sein du panel, du bon sens à l'expertise militante (Sintomer, 2008). Il nous fallait cependant veiller à respecter le statut spécifique des candidats souhaités, à savoir des « adhérents associatifs ordinaires »

² Pour le mandat tel qui a été soumis aux jurés, cf. Annexe 1.

³ Dans le but de s'assurer de la justice des lois, Rawls propose la notion de voile d'ignorance : si des individus doivent élaborer les grands principes qui présideront à l'organisation de la société, ils doivent faire abstraction des intérêts en jeu, en particulier des leurs. Les décideurs doivent alors revêtir ce voile d'ignorance, c'est-à-dire faire abstraction de la place qu'ils occuperaient dans cette société pour laquelle ils sont en train d'établir une loi. Dans cette situation, ils ont tout intérêt à faire en sorte que ces principes soient les plus équitables possible. Selon Rawls, ce voile d'ignorance nous permet de déterminer ce qu'un individu libre et égal accepterait.

ayant une certaine sensibilité militante tout en conservant un rapport profane au sujet de l'atelier, et ce afin de ne pas introduire d'asymétrie cognitive ni d'inégalité de compétence entre les jurés, profanes ou associatifs. Si seule une seule association recruta un de ses militants non spécialiste de l'eau, le pari de s'inscrire dans la perspective toquevillienne d'une « démocratie associative » était relevé, en associant de façon pragmatique dans le dispositif des citoyens profanes inorganisés et des membres associatifs militants non experts du sujet soumis à délibération. De son côté, le recrutement de citoyens défavorisés ou en situation précaire s'avérait aussi crucial que délicat. Crucial, car la vérification du défi de l'inclusion sociale -largement identifié et étudié dans les travaux scientifiques (Carrel, 2006)- à l'épreuve de la réalité constituait une hypothèse centrale du projet. Délicat par ailleurs, car on pouvait glisser vers la stigmatisation sociale de ces catégories faisant l'objet d'un recrutement fondé sur la discrimination positive. Tout cela pour atteindre de façon assez paradoxale un objectif d'intégration dans un panel dont les membres seraient traités selon le principe d'égalité durant la formation, et qui y participeraient probablement « envers et contre tout » (Blondiaux, 2008). Pour y parvenir, nous sommes passés par le relais d'un chargé de quartier nantais catégorisé comme défavorisé, les Dervallières. Ont été ainsi recrutées sur volontariat trois personnes, par le biais d'un contact téléphonique et d'une réunion physique pour expliquer l'intérêt de l'atelier citoyen *Dem'eau*. Pour les « jeunes » enfin, nous sommes passés par la mise à disposition des fichiers d'un dispositif consultatif permanent et sectoriel de la Ville de Nantes, le Conseil nantais de la jeunesse (CNJ). Contactés par téléphone, deux des membres du CNJ ont accepté de jouer le jeu de la participation citoyenne.

Ce recrutement pluriel a permis de respecter le principe de diversité au sein du panel en termes de localisation géographique, de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle et déclinaisons de sensibilité citoyenne à la thématique de l'atelier, pour une totalité de quinze participants, soit : sept hommes et huit femmes ; dix « profanes » tirés au sort et cinq volontaires « membres associatifs ordinaires » /« en situation précaire » /« jeunes ». Par ailleurs, le double panachage des modalités de recrutement et du type de public visé permettait une hybridation intéressante entre dispositifs de type platonicien et de type aristotélicien (Talpin, 2008). Au niveau de la participation, un profane tiré au sort sera absent dès le premier jour. Parmi les volontaires, une jeune panéliste se désistera définitivement à la fin du premier week-end tandis que trois autres jurés, pour des raisons d'empêchement personnel ou professionnel feront des entrées et sorties au gré des week-ends de l'atelier, sans pour autant sortir définitivement du jeu⁴.

LES OUTILS D'ANIMATION ET LE PROGRAMME

L'atelier citoyen adopta le format traditionnel des procédures mini public fondées sur la sélection aléatoire de profanes. Il y aurait ainsi trois temps majeurs sur trois week-end, avec pour les citoyens du panel, trois postures correspondantes : formation (posture d'apprentissage pédagogique), investigation (posture d'enquête critique) et délibération (posture de prescription politique). Nous ne soulignerons ici que quelques choix méthodologiques au regard de nos deux fils rouges, l'inclusion et la délibération. Précisons que ces choix ont été faits en étroite collaboration avec le prestataire engagé pour l'aide à la conception et l'animation de l'atelier, Médiation & Environnement (M&E)⁵. Afin de garantir

⁴ Pour la liste des panélistes, cf. annexe 1. Les désistements figurent en rouge, les participations « à éclipses » en orange.

⁵ M&E est un bureau d'études et une SCOP spécialisé dans les démarches participatives et de concertation sur les questions environnementales (cf. www.mediation-environnement.coop/). Cette équipe nous était connue pour avoir mis en place et animé l'expérience pionnière de jury local sur la question de l'avenir des déchets ménagers sur le territoire de Saint Briec dans les Côtes d'Armor, en 2003, expérience que nous avons étudiée pour monter notre propre atelier citoyen (Bedu et Barbier, 2008; Barbier, Bedu *et al.*, 2009).

l'inclusion de tous et une dynamique de délibération collective, le séquençage a été agencé de façon à respecter trois grands principes :

- un apport pédagogique, sous forme d'exposés didactiques ou de témoignages, sur les deux dimensions du mandat : la gestion de l'eau potable et la participation citoyenne
- une diversité de modes d'animation et d'engagement afin de limiter les effets dommageables de dispositifs trop scolaires ou trop solennels ; d'où les temps de « mise en tension » du panel, par exemple par un témoignage « mobilisateur » sur les comités citoyens de vigilance sur le prix de l'eau, et le recours au théâtre-forum institutionnel (TF), méthodologie d'animation sur laquelle nous revenons dans le second temps⁶.
- la nécessité de préserver des temps de délibération collective : « il faut pousser les meubles dans les coins et faire de la place » pour l'échange, pour reprendre une formule de M&E.

La présence d'un scrutateur, ou « Grand témoin » de la démarche, fut proposée par le prestataire et approuvée par l'équipe *Dem'eau*. La mission de ce Grand témoin, un haut fonctionnaire de l'environnement agissant ici à titre personnel, avait été conçue comme plurielle : suivre l'ensemble de l'atelier, intervenir lorsque se manifestait une incompréhension en se faisant en quelque sorte le porte-parole des panélistes, faciliter le débat, servir de courroie de transmission entre l'équipe d'animation et les citoyens, faire le récit de la démarche pour la restitution, etc. Dans la pratique, il adopta davantage une posture active et interventionniste dans la construction de l'avis collectif qu'une posture plus élémentaire de médiation et d'observation.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'OBSERVATION

Commençons par camper le déroulement général de la procédure⁷. Même si l'atelier s'est déroulé dans un calendrier très serré, l'ensemble des séances a été positif et les participants-citoyens comme organisateurs- ont été satisfaits. La présentation par chaque panéliste de ses motivations à participer lors du tour de table du premier week-end a fait rapidement donné à voir la prégnance d'un quiproquo sur le mandat : il apparaissait clairement que c'est la thématique de l'eau et non de la participation des citoyens qui a retenu leur attention et favorisé leur présence. Cette ambiguïté se retrouvera tout au long de la première session, les panélistes étant notamment désireux d'obtenir des réponses sur des questions très pragmatiques et concrètes relatives à la qualité et à la consommation d'eau ; et ne parviendra à être relativement éclipsée qu'à la fin du deuxième week-end d'investigation. Par ailleurs, deux personnes se démarqueront assez rapidement par le nombre et la technicité de leurs interventions, les panélistes D et M, respectivement jeune « business développeur » et membre du CNJ, et le militant de l'association UFC Que choisir. Le premier week-end de

⁶ Une troupe de comédiens joue une fable d'une quinzaine de minutes sur des sujets problématiques de la réalité sociale, économique, etc..... d'une communauté ; par la suite, les membres du public sont invités à rejouer la scène et/ou à intervenir à des moments-clés pour dire ce que cela leur évoque. Dans le cas de *Dem'eau*, c'est la compagnie Myrtil (www.compagnie-myrttil.fr) qui a été engagée. Elle interviendra trois fois dans le processus, une fois par week-end en fonction des objectifs poursuivis (cohésion de groupe, approfondissement d'une question et dégagement des grandes lignes de réflexion commune, mise en disposition délibérative...).

⁷ L'ensemble des éléments rapportés se fonde sur les prises de notes et les retranscriptions des vidéos effectuées lors de l'atelier par les chercheurs *Dem'eau* qui étaient en observateurs des séances. En ayant endossé un rôle interventionniste pendant tout le montage du projet *Dem'eau* et en passant ensuite à une fonction plus neutre d'observation participante au cours de l'atelier ; ces chercheurs ont habité la figure de l'intellectuel « mi engagé, mi détaché » décrite par (Callon, 1999).

formation s'est terminée dans une bonne ambiance collective et le sentiment d'un panel groupé autour d'une question encore confuse. Ce n'est qu'à la fin du deuxième samedi de l'atelier que le double doute – quant au mandat et aux intentions des commanditaires- a été suspendu au profit de la délibération collective. Des dynamiques binaires permettant au groupe de se construire comme « communauté débattante » (Bouvier, 2007) ont donné également à voir des conceptions différentes de la citoyenneté, entre contribution, vigilance et méfiance. Entretien en binôme par un petit nombre des panélistes, si ces dynamiques tendent à restreindre le champ de la délibération et en exclure certains panélistes, elles tendent également à faire émerger une figure commune et négociée, celle d'un citoyen contributeur et collaboratif, considéré comme « le gentil garant » de l'intérêt général.

Le troisième et dernier week-end s'est déroulé quinze jours après les deux premières séances de formation et d'investigation, afin de pouvoir diffuser auprès des panélistes des CR récapitulants les apports essentiels ainsi que les « phrases choc » des sessions ; et de laisser un temps d'ingestion et de maturation nécessaire. Penchons-nous sur cette phase de délibération, avec l'analyse de quelques échanges délibératifs autour d'une intervention complémentaire et un focus sur les bénéfices du TF.

ANALYSE DE QUELQUES INTERACTIONS DÉLIBÉRATIVES

Dans le champ heuristique de la démocratie délibérative et participative, si de nombreux travaux ont cherché à affiner la conception normative de la délibération (Manin, 1985; Habermas, 2003; Habermas, 2003), à évaluer les premiers effets des procédures participatives et/ou délibératives sur l'action publique (Blondiaux et Sintomer, 2002) (Blondiaux, 2004) (Blondiaux, Marcou et al., 1999) ou sur les participants (Carrel, 2006) (Talpin, 2006) ; la dynamique délibérative est un chantier encore ouvert et peu exploré par les sciences sociales en France:

« Si la manière dont des fenêtres de pertinence de la délibération ont été ménagées est convaincante, les auteurs ne disent pas clairement ce que l'on voit à travers ces fenêtres » (Urfalino, 2000).

Aborder cette question à partir d'exemples empiriques revient ici à (re)poser la question de la délimitation et d'une critériologie nécessaire de la dynamique délibérative. Précisons en guise de socle introductif quelques certains postulats de départ. Tout d'abord, prenons le parti d'opter pour une définition « large » permettant d'appréhender un ensemble de dynamiques d'interactions et de ne pas se limiter aux préconisations des modèles rationalistes standards centrés sur l'argumentation et l'échange réglé d'arguments. Considérons comme point de départ que la délibération désigne une situation de décision collective dans laquelle les individus co-présents sont amenés à échanger, argumenter et défendre leur point de vue. Mais ce modèle à dominante normative conversationnelle demeure à creuser : la délibération individuelle comme collective ne se fonde pas que sur du cognitif et de la rationalité, il y a également de l'affect. Dans cette perspective, il convient de saisir les arguments, les émotions (Livet, 2007), les rapports de force, les éléments de contexte et autres facteurs qui la déterminent. Ma démarche est ici inductive : en partant de l'observation de ce qui se passe dans les situations empiriques où des individus sont amenés à réfléchir et argumenter collectivement, on va voir ce qu'elles peuvent nous apporter au regard de la délibération. Pour ce faire, je questionnerai la dynamique délibérative en examinant le caractère de quelques échanges au sein de ce groupe de citoyens chargé de formuler un avis collectif sur une question posée sur un problème d'intérêt général. Mais rentrons dans le vif de la procédure.

Le vendredi soir du week-end de délibération de l'atelier s'ouvre sur des exposés complémentaires afin de clôturer la formation. La teneur critique des interventions des citoyens témoigne de la rapide montée en compétence du groupe et de l'acquisition d'une

véritable capacité de prise de distance critique et analytique. En effet, il y a encore deux semaines la majorité du panel aurait probablement pris pour argent comptant le contenu de ce qui leur était exposé, en catégorisant en deux parties les données divulguées, les « bonnes idées » et les « mauvaises » selon le cadrage effectué par l'exposant lui-même. Dorénavant le panel assume une position de filtre critique, en criblant de questions les points qui leur semblent importants et/ou délaissés dans l'exposé.

Cette évolution est nette lors de l'exposé assumé par Aude Bouvier (M&E), en l'absence de l'intervenant programmé pour des raisons de santé, exposé qui portait à titre illustratif sur le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) de Genève. Le panel s'est quelque peu scindé en deux, entre un groupe qui suit l'exposé avec intérêt et pose des questions, et un autre, minoritaire, qui perd un peu le fil du débat. On peut tout de même observer une grande montée en montée en criticité par rapport aux outils présentés. Par exemple, les panélistes relèvent un paradoxe / un décalage entre le texte de description du CEPP présenté comme « composé de citoyens reflétant la diversité sociale et culturelle du canton de Genève », et sa composition réelle. Dans la liste existante des seize membres de ce comité, la dominante socio professionnelle concerne les CSP + (avocats, banquiers, juristes, etc.), ce qui provoque les réactions suivantes :

« [Panéliste A] c'est bien cadré, cette commission !- [panéliste H] C'est ça, la diversité sociale et culturelle ? Et la mère au foyer ? – [Aude] *Et bien, c'est vrai, il n'y en a pas sur la liste.* - [panéliste A] Oui mais c'est la Suisse, il y a beaucoup de banquiers, peut-être que finalement cette commission est représentative !- [panéliste J] Oui et puis on ne va tirer sur la Suisse, ils ont quelque chose eux au moins ! »

Les panélistes interpellent plus fréquemment les experts, notamment les panélistes J et D :

[Panéliste J] « Aude, comment pourrais-tu faire un parallèle entre ce comité de Genève et la commission des comptes ? » ; [panéliste D] : « quelle est la marge de liberté et quelle est l'autonomie de ce dispositif ? »

Devant les remarques et commentaires des panélistes, l'équipe d'encadrement reconnaît que l'exposé CEPP est fondé sur les sources de notre contact et membre du Comité. Du double doute, le panel semble être passé au doute systématique d'essence cartésienne. L'importation plus fréquente d'exemples et de témoignages personnels destinée à éclairer ou recadrer les termes du débat peut également être considérée comme le traceur d'une appropriation réussie, bien qu'embryonnaire.

Bien qu'elle se fasse à des degrés divers, l'autonomisation des panélistes est également remarquable, ces derniers entreprenant diverses actions pour enrichir la formation proposée ; à l'instar de ce panéliste (au profil spécifique il est vrai, étant membre actif du CNJ) qui a entrepris de rencontrer entre les deux week-end de rencontrer le Directeur du Conseil de Développement pour en savoir davantage sur la récente réforme interne de ce dispositif désormais doté d'un quatrième collègue « citoyen »⁸ ; ou encore cet autre juré qui effectue en début de séance un compte-rendu méticuleux et synthétique du dossier documentaire fourni par l'équipe, et qu'il avait enrichi de quelques ressources juridiques :

⁸ Le Conseil de Développement de Nantes Métropole étant désormais composé pour un tiers de soixante-quinze citoyens ordinaires volontaires. Son Président faisait partie du Comité des Sages de l'atelier. Notons d'ailleurs en référence au protocole classique des démarches participatives dans lequel figure le principe de non collusion entre les panélistes et la maîtrise d'ouvrage ou le comité de pilotage de la démarche, que dans le cas d'un contexte de controverse –comme cela l'était pour la démarche de Saint Briec- cet échange entre un panéliste et un membre du Comité des sages aurait pu être problématique. Le caractère non controversé du projet *Dem'eau* et le statut expérimental de la démarche rendait les quelques interfaces « non prévues au programme » entre le panel et les commanditaires peu problématique, et étaient souvent vécues comme des compléments d'étude enrichissants par l'ensemble des acteurs.

[Panéliste J] « Moi je constate qu'au niveau des prélèvements agricoles, que ces gens-là évoluent dans une espèce de non droit. [Il prend le dossier documentaire remis aux panélistes par l'équipe d'animation] Ils ne sont jamais cités dans l'environnement juridico économique que j'ai décrypté dans le dossier mauve, je pense vraiment que notre action, l'action du groupe, si c'est possible dans ce domaine du traitement et de la pollution de l'eau, qu'il faut qu'on pèse là-dessus et sur le rôle des agriculteurs. Je pense vraiment qu'il faut qu'on insiste là-dessus. Pour le reste, c'est du technique et de la technologie, y'a des technocrates et des techniciens pour gérer les trucs, mais s'il y a des options à prendre et des actions à privilégier, c'est pour la préservation et la protection de la ressource. [Le panéliste J est écouté par tout le reste du groupe, et approuvé par les panélistes K, F et H : « oui, c'est ça, c'est tout à fait ça »].

Cet exemple d'argumentation montre à quel point la force argumentative ne réside pas tant dans la raison « objective » des éléments avancés, mais dans la valeur subjective collectivement attribuée à l'exposé, celle-ci étant par ailleurs tributaire de nombreux éléments tels que le degré d'attention collective ou l'autorité tutélaire de l'orateur. En somme, et c'est intéressant pour l'analyse de la spécificité de la délibération, « l'argumentation n'implique ni sincérité ni détachement du moi, elle est simplement un raisonnement dont la pertinence pour l'auditeur réside dans la validité reconnue de l'enchaînement des prémisses et des conclusions et la pertinence contextuelle de ce raisonnement » (Urfalino, 2000, p. 31-32).

Un autre traceur de l'autonomisation du panel réside dans l'acquisition d'une capacité d'autocensure et de régulation des comportements jugés déviants, sans que l'équipe d'animation ni les observateurs participants ni le Grand témoin n'aient à intervenir. Par exemple, lors de la reprise du troisième week-end, un des panélistes -qui par ailleurs se démarque de la majorité du panel pour l'occupation de l'espace public de parole- fait preuve d'une initiative personnelle pour recommander à l'animateur de faire un tour de table :

[Panéliste D] « J'ai remarqué qu'il y en a plein qui ne se sont pas exprimés, et dans la démocratie participative, il faut que tout le monde puisse s'exprimer, alors je propose qu'on fasse un tour de table pour que tout le monde donne son avis ».

Cette sortie du rôle strict de panéliste pour rejoindre « le rang des animateurs » déclenche un mécanisme de régulation collective, le panéliste étant rappelé collectivement à reprendre son rang: « tu sais, nous on n'est pas comme toi, parler pour parler, ça ne nous intéresse pas. Quand on a quelque chose à dire, on le dit, sinon, on se tait ». Notons aussi à cet effet que la charge morale et mentale (Barbier, Bedu *et al.*, 2009) des jurés est en fait permanente. Une fois les éléments d'information ingérés, une compétence et un sentiment de compétence pour répondre au mandat acquis ; cette charge ne baisse pas pour autant, elle vient rythmer la délibération collective qui peut osciller entre échanges argumentés et apostrophes mutuelles, sans pour autant que l'on sorte du cadre délibératif. L'idée de ne pas parvenir dans les temps impartis une « copie propre » aux élus peut parfois engendrer à des moments de tension où les panélistes s'interpellent. Mais ces moments de tension, loin d'évacuer le débat font ressortir la capacité du groupe à s'autoréguler, et à se faire confiance. Donnons un exemple lorsque la synthèse des éléments commence :

Les panélistes B et H écrivent sur des *paper board* leurs idées. L'animateur donne la parole au reste du groupe : « *panéliste J, tu voulais dire quelque chose ?* – non, moi je n'ai rien à dire, sinon que je trouve que c'est le bordel, je n'arrive pas à voir ce qu'il y a d'écrit sur les tableaux et elles ne disent rien, donc si elles ne parlent pas, je suis perdu- [panélistes B et H] : on va expliquer après, là on ne fait que noter !- [panéliste J] alors est-ce qu'on pourrait répondre à ma question qui n'a toujours pas été traitée, est-ce qu'on fait déjà un classement entre les réponses à la question 1 [du mandat, ndlr] et celles à la question 2 ?- L'animateur : *on va essayer, en fonction de ce qu'elles écrivent...-* [panéliste J] oui, mais est-ce qu'elles le font, là ! [Il interpelle les jurées rédactrices] Oh

les filles ! -[La panéliste H, se retournant en cessant d'écrire] pardon, je ne t'écoutais pas...- [panéliste J] est-ce que tu un classement des choses concernant la question 1 et des choses concernant la question 2, ou tu mets tout en vrac ? - [panéliste H] alors moi j'ai trois points, les deux premiers ne concernent pas directement l'une ou l'autre question, c'est plutôt sur les questions elles-mêmes... mais tu vas comprendre, je vais expliquer !- [panéliste J] bon allez, d'accord, je me laisse aller ! »

On le voit bien, loin de constituer une sortie de route de la délibération, le conflit peut parfois être bénéfique au collectif délibérant. L'interpellation initiale n'est pas réellement conforme au modèle idéal normatif conversationnel de la délibération, qui préconise notamment le respect mutuel et l'égal traitement des participants. Ici, le fait qu'il y ait une injonction un peu « nerveuse » ne fait pas pour autant sortir le groupe de la cohésion délibérative. Car si elle est contingente, la situation de délibération semble également solide, une fois le sentiment de compétence et de cohésion collective acquis au sein du panel. Pourquoi ? Parce qu'il semble bien que « la délibération n'est pas atteinte par la profération d'une menace. Celle-ci n'altère pas la nature de la situation, tant que l'autonomie de détermination de la volonté de chaque participant à la décision collective n'est pas remise en cause » (Urfalino, 2005).

Dernier traceur de la qualité délibérative, le panel monte également en précision et en exigence dans les mots employés, les termes du débat :

« [Panéliste I] J'ose espérer qu'on est des outils de réflexion pour les élus qui ont un besoin ! – [Panéliste J] Ah bon, parce que pour moi, c'est plutôt une crainte ! - [Panéliste I] J'ai dit 'outil', pas 'instrument' »

Par ailleurs, le groupe travaillera de plus en plus à l'argumentation en vue du consensus, l'entreprise de persuasion pouvant revêtir des formes plus ou moins radicalisées. En effet si certains points semblaient pouvoir demeurer hors du champ consensuel, certains autres tels que l'engagement des élus et la prise au sérieux d'une nécessaire suite de la démarche ne pouvaient faire l'économie d'un accord unanime et revenaient en *leitmotiv*, jusqu'à ce que consensus s'ensuive :

« Est-on tous d'accord qu'en conclusion, il faut vraiment renvoyer la balle aux élus ? [Panéliste B]– *Pas trop fort non plus ! L'idée ce n'est pas d'écrire un paquet, et de le déléguer aux élus en leur disant qu'on va les surveiller du coin de l'œil* [Panéliste I]– Certes, mais ça nous permettrait de ne pas avoir l'impression de piétiner sur place en réclamant une part de la décision... [Panéliste B] »

Cette divergence sur la stratégie à adopter structurera durablement la dynamique de délibération : faut-il demander un bras pour obtenir un doigt, ou privilégier une « requête raisonnable » ?

« J'ai horreur de cette mentalité qui consiste à demander plus pour obtenir le moins [Panéliste J]– *Si on veut obtenir un minimum de résultats, il faut mettre le paquet dans nos propositions, pour que les élus se sentent sous pression !* [Panéliste B] »

Cet ensemble d'exemples ne font qu'esquisser la diversité des dynamiques délibératives. Questionner le modèle rationaliste standard de la délibération, sans pour autant souscrire à l'opposition classique modèle délibératif *versus* modèle agonistique (Blondiaux, 2009), il plaide par ailleurs pour une reconsidération de la délibération, qui n'est pas un modèle mais bien un processus contingenté, bien que solide une fois installé. Avant de revenir sur ce projet en conclusion et ouverture, étayons notre questionnement sur l'inclusion sociale et procédurale –et son influence déterminante sur la disposition à délibérer– par l'examen de l'outil spécifique qu'est le TF.

LES PROPRIÉTÉS INCLUSIVES DU THÉÂTRE-FORUM INSTITUTIONNEL

Si la qualité délibérative semble aussi au rendez-vous que très contingente, elle a été aussi fortement confortée dans l'atelier par le recours au TF. La troisième intervention de la

Compagnie Myrtil dans le cours du troisième week-end a permis aux panélistes de revêtir différents rôles dans les scénettes proposées puis jouées une première fois par les comédiens. Au-delà de continuer à remplir une fonction essentielle de cohésion de groupe, en injectant de l'horizontalité et de l'égalité (« tout le monde traité à la même enseigne ») et en permettant une dédramatisation collective ; le théâtre-forum a contribué également à construire une plateforme de délibération active, en permettant aux citoyens de se projeter dans des rôles. Aux croisements du jeu de rôles et de l'expression corporelle, l'outil de théâtre-forum s'inscrivait en complémentarité avec les autres dispositifs d'apprentissage pédagogique : ceux qui endossent les rôles et acceptent de jouer le jeu de la projection ne sont pas nécessairement ceux qui participent le plus au niveau verbal. Si le potentiel d'amélioration de la qualité délibérative globale par le théâtre-forum reste à examiner sérieusement, je vais vous en raconter une partie, afin de discuter des propriétés inclusives et des bénéfices de l'outil en matière de disposition à délibérer. Un premier exercice consistait à « faire tomber les barrières », pour mettre le groupe (et l'encadrement...) à l'aise, afin d'alléger la charge morale :

[L'animatrice de TF] : *vous avez vécu deux ateliers, des choses, des pistes et des directions en sont ressorties. Et aujourd'hui nous allons illustrer ces pistes émergentes par rapport à ce qu'on vous a demandé concernant les décisions dans la gestion de l'eau. (...) Mais pour commencer, on va se saluer (...) et là [elle prend la main de panéliste] on va échanger nos prénoms et on reste sur le même principe, si vous vous souvenez du premier jeu : nos mains sont liées et tant qu'on n'a pas trouvé quelqu'un d'autre à saluer, on ne peut pas se lâcher. [Tout le monde se lève et rentre dans le jeu, qui dure quelques minutes dans les rires et les présentations en continu, ce qui permet à tous les participants, citoyens jurés comme encadrants ou comédiens de se mouvoir en se tenant collectivement dans la pièce. Chacun regagne sa place. L'ambiance est nettement plus détendue]*

La cohésion de groupe est ainsi réanimée. Notons que tout le monde suit attentivement l'exercice de TF mais se dégagent clairement des chapelles : un groupe de « semi sceptiques » (dont les panélistes M, C et D) ; un groupe majoritaire de jurés qui sourient voire rient –soit parce que la scène provoque un certain comique de répétition, soit parce qu'ils pratiquent la distanciation ironique (Barbier, 2005), soit parce qu'ils « adorent » l'exercice- (dont les panélistes I, J, G, F, le Grand témoin et l'encadrement) ; et enfin un groupe de « citoyens sérieux » qui suit les scénettes intérêt et concentration, voire parfois avec un certain suspens et une attente de la chute / du dénouement (panélistes A, H et B). Par la suite, trois scénettes seront jouées par les comédiens puis rejouées par certains panélistes. Quatre panélistes [panélistes F, M, B et I] monteront ainsi successivement sur la scène pour endosser les différents rôles proposés, dont ceux du « simple habitant », d'une citoyenne adhérente à la CCSPL ou encore du Maire d'une petite commune. L'appréciation de cet outil vécu à la fois comme un moment d'aération, de dédramatisation du sujet et de projection / concrétisation des attentes est unanime, comme le montre cet extrait d'un des débriefings :

[Panéliste F] « moi ce que je trouve très bien, c'est que ça a un côté très concret ; parce que c'est vrai que pendant les deux premiers week-ends on a parlé de beaucoup de choses et moi j'étais un petit peu perdue parce que c'était très abstrait, c'était du discours et en plus moi je suis arrivée en cours à cause de mon travail et ça me paraissait très abstrait. Et là ce que je trouve intéressant c'est que ça met en lumière les éléments, c'est clair, c'est concis... »- [Panéliste G] « ça représente exactement le type de situation qu'on pourrait vivre tous les jours. Et puis c'est ça aussi le rapport de forces, c'est nos propositions qui vont justement être confrontées à une certaine réalité, enfin moi je l'entends comme ça, effectivement sur chaque scène on voit bien que quand tu dis ça, on te répond quoi ? Qu'est-ce qui arrive dans la réalité à ta proposition ? »

UNE DOUBLE INCLUSION POUR UNE NOUVELLE DÉFINITION DE LA DÉLIBÉRATION ?

En guise de conclusion et d'ouverture du débat, que tirer de cette expérience d'atelier au regard de nos deux fils rouges conceptuels et pratiques ?

Commençons par l'inclusion. L'inclusion des citoyens dans ce type de procédure est une dimension constitutive de la délibération, dont le modèle normatif préconise l'égalité de tous en termes de chances à participer et la représentation effective des citoyens dans leur hétérogénéité. J'insisterai ici sur la double dimension de l'inclusion. Pour respecter le principe inclusif, il est nécessaire d'assurer deux éléments fondamentaux dans le montage et le déroulement de la procédure. L'inclusion sociale est un enjeu qui se situe en amont du déroulement de la procédure, los de la sélection du panel. Il convient d'adopter une méthodologie de recrutement adaptée qui permette effectivement d'avoir au sein du panel une diversité de citoyens, en privilégiant au besoin des méthodologies et voies de recrutement ciblés sur les publics qui sont généralement absents des arènes de la participation mais également de la représentation. Une fois le principe d'inclusion sociale satisfait, l'enjeu d'inclusion procédurale prend alors le relais, tout au long de la procédure. Car il ne s'agit pas d'avoir toutes les couches sociales représentées au sein du panel, encore faut-il permettre à tous les citoyens de pouvoir participer et délibérer effectivement, c'est-à-dire de pouvoir exprimer son opinion, confronter ses points de vue et prendre part à la détermination collective de la force du meilleur argument. Les expériences que nous avons suivies nous ont donné l'occasion de constater qu'il ne suffit d'être présent physiquement sur une chaise pour participer à la délibération collective. Par ailleurs, dans la dynamique délibérative, il est très difficile de repérer si tous les points de vue sont exprimés et entendus, et c'est un point pourtant fondamental au regard de la dimension égalitaire du modèle délibératif. Comment savoir que tout le monde s'exprime ? Le principe d'inclusion procédurale se décline en deux versants : moral et mental. Moral, tant la tâche assignée aux citoyens-jurés peut être découverte et vécue comme exorbitante pour ces citoyens qui abandonnent le confort de la « liberté des modernes » – être libre de vaquer à ses affaires privées – et renouent (provisoirement) avec la « liberté des anciens » en devenant coproducteurs de la décision publique. A cette charge morale se juxtapose une charge mentale ou pourrait-on dire, intellectuelle et culturelle. A mesure qu'ils tentent de s'appropriier les tenants et aboutissants de la question qui leur est soumise, il n'est pas rare que les jurés partent d'un sentiment d'incompétence à répondre à une question pour laquelle ils ont l'impression de n'être pas mentalement équipés. Ici la perception subjective de sa propre compétence à délibérer sur un sujet plus ou moins maîtrisé – et en filigrane, l'estime de soi-, l'inégale répartition des compétences en matière d'élocution et d'expression ainsi que les disparités de capital culturel entre les participants jouent un rôle déterminant dans l'engagement effectif de ces derniers dans l'arène délibérative. Le respect de ce double principe inclusif procédural sous ses deux variantes morale et mentale requiert de calibrer la méthodologie d'animation et les outils de participation et d'expression en fonction du profil spécifique du panel, afin de garantir à tous l'égalité possible non seulement d'entrer dans le jeu, mais de ne pas se mettre hors-jeu, ni physiquement ni mentalement. Si un citoyen reste présent jusqu'au bout de la procédure, mais se met en situation d'« apnée mentale » en n'exprimant jamais son point de vue propre, on peut considérer que si la participation était au rendez-vous, le socle normatif de la délibération n'a pas été respecté. Peut-on alors considérer objectivement que la procédure a rempli le cahier des charges qui lui était assigné ?

Cette interrogation sur l'inclusion nous amène à ouvrir le questionnement sur la délibération. Il nous semble qu'un grand chantier reste à mener : une description précise de ce qui se passe

précisément dans les flux délibératifs et partant, un véritable travail de critériologie dont je n'esquisserai ici que les contours. On l'a vu avec cet atelier, s'il y a communauté de débat, la création de séquences proprement délibératives (au sens de l'organisation d'un échange réglé d'arguments sur un sujet précis pendant une plage de temps conséquente entre des participants engagés dans cette activité) se révèle difficile à obtenir ; les obstacles à cela sont nombreux, la capacité à provoquer des temps d'arrêt et à canaliser l'attention n'étant pas le moindre. Dans cette perspective, c'est peut-être la conception de l'activité de délibération qui est à revoir, à l'aune d'expériences empiriques. Décrypter comment un groupe en situation débattante passe en situation délibérative implique pour le chercheur de dépasser une stricte définition « conversationnelle » de la dynamique délibérative. C'est l'aspect hétéroclite et peu linéaire de la délibération qu'il convient d'envisager sous un autre angle. A l'instar de la *garbage can*, la délibération serait comme un « pot-pourri » de différents flux communicationnels qui se croisent et se rencontrent (ou pas). Ces flux sont de nature différente, ils relèvent tantôt de la discussion, tantôt de la proposition, tantôt de l'argumentation, tantôt de la négociation, tantôt de l'affrontement, tantôt de l'évitement, tantôt du compromis... Les idées et arguments qui passent l'épreuve du filtre et figurent dans l'avis citoyen final dépendent d'une pluralité de facteurs contingents. En partant du postulat que dans les propositions pouvant émaner de la délibération individuelle, certaines sont lancées dans l'arène collective de débat tandis que d'autres ne sont pas rendues publiques⁹, ma thèse poursuit l'ambition de proposer un modèle de description et d'analyse fondés sur le croisement des éléments suivants : comptabilité de la prise de parole (répartition de la prise et du temps de parole par panéliste, politique de répartition de la parole par l'animation...); énonciation d'une proposition (nature de la proposition, type et tonalités d'argumentation, personnalité de l'énonciateur, contexte d'énonciation et de réception...). Ce modèle visant les différentes pièces détachées du débat devrait permettre d'examiner finement la carrière contingente des propositions énoncées, entre celles qui sont rejetées et celles qui passent l'épreuve du débat collectif. En renouvelant notre regard sur la délibération, on pourrait voir qu'elle est rare, mais qu'elle *n'est pas aussi absente qu'on tend à le croire...*

Annexe 1 : le mandat soumis aux panélistes

« La communauté urbaine de Nantes Métropole et sa Direction de l'eau, convaincues qu'il est à la fois utile et nécessaire de rechercher un nouvel équilibre dans leur relation avec les usagers-citoyens, invitent les membres de l'Atelier Dem'eau à travailler de façon collective afin de :

- proposer des améliorations et compléments aux dispositifs existants de participation citoyenne à la vie du service public d'eau potable*
- décrire une vision future d'une nouvelle gouvernance plus participative du service d'eau potable*

Les membres de l'Atelier recevront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. Après en avoir délibéré, ils présenteront leurs recommandations aux élus en charge de l'eau potable et de la vie citoyenne, lesquels s'engagent à rendre compte publiquement six mois après des suites données à ces recommandations ».

⁹ Un des seuls moyens d'évaluer le pourcentage des propositions émises *versus* non émises semble être de contraindre l'ensemble des participants à se prononcer par un tour de table, ou mieux encore par un système de vote, comme celui de Colorvote®, un vote par couleurs qui a spécifiquement vocation à faire surgir dans la discussion les votes minoritaires.

Annexe 2 : la composition du panel

Civilité	Prénom panéliste	Age	Profession	Commune	Modalité de recrutement	Lettre
M	Olivier	35	Agent Nantes Métropole	Bouguenais	Tirage au sort	Panéliste A
Mme	Yolaine	38	Comptable	Saint Herblain	Tirage au sort	Panéliste B
Mme	Francoise	42	Assistante commerciale	Thouaret-sur-Loire	Tirage au sort	Panéliste C
M	Corentin	25	<i>Business developer</i>	Nantes	Recrutement auprès du CNJ	Panéliste D
M	Thierry	38	Chef d'entreprise	Nantes	Tirage au sort	Panéliste E
Mme	Aurélie	30	Intérimaire	Nantes	Recrutement auprès du CCQ Dervallières	Panéliste F
Mme	Marie-Pierre	43	Bénéficiaire du RMI	Nantes	Recrutement auprès du CCQ Dervallières	Panéliste G
Mme	Laurence	41	Mère au foyer / pharmacienne	Carquefou	Tirage au sort	Panéliste H
Mme	Michelle	50	Cadre analyste en gestion	Saint Sébastien-sur-Loire	Tirage au sort	Panéliste I
M	Daniel	65	Retraité (conseil en gestion et chef d'entreprise)	Nantes	Recrutement auprès des associations	Panéliste J
M	Hervé	60	Retraité	La-Chapelle-sur-Erdre	Tirage au sort	Panéliste K
M	Raouf	37	Chômeur	Nantes	Tirage au sort	Panéliste L
M	Daniel	44	Animateur social Adultes- relais (emploi aidé auprès de la CLCV)	Nantes	Recrutement auprès du CCQ Dervallières	Panéliste M
Mme	Andrée	68	Retraîtée (Education Nationale)	Nantes	Tirage au sort	Panéliste N
Melle	Mélanie	26	Sans activité salariale	Rezé	Recrutement auprès du CNJ	Panéliste O

Références bibliographiques

- Barbier, (2005), "Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire." *Natures, Sciences et Sociétés* 13: 258-265.
- Barbier, Bedu, et al., (2009), "Portée et limites du dispositif « jury citoyen ». Réflexions à partir du cas de Saint-Brieuc." *Politix* 86.
- Bedu et Barbier, (2008), "Peut-on démocratiser les "citadelles techniques"? Une analyse de quelques expériences participatives dans la gestion de l'eau et des déchets." *Penser le développement durable urbain : regards croisés*. L'Harmattan. Paris: 137-160.
- Blondiaux, (2004), "Le nouvel esprit de la démocratie contemporaine : quel sens donner à la montée de nouveaux dispositifs de participation et de délibération ?" *Entretiens Du GRETS* 22-06-04.
- Blondiaux, (2008), ""Le profane comme concept et comme fiction politique. Du vocabulaire des sciences sociales aux dispositifs participatifs contemporains : les avatars d'une notion."" *Le profane en politique. Compétences et engagement du citoyen*. L'Harmattan. Paris.
- Blondiaux, (2009), "Démocratie délibérative vs démocratie agonistique? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques participatives contemporaines". *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*. M. Carrel, J. Ion et C. Neveu. Paris, L'Harmattan: 277-288.
- Blondiaux et Sintomer, (2002), "L'impératif délibératif." *Politix* 15(57): 17-35.
- Blondiaux, Marcou, et al., (1999), *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF.
- Bouvier, (2007), "Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative." *Revue européenne de Sciences Sociales* XLV(136): 5-34.
- Callon, (1999), "Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement." *Sociologie du travail* 41(1): 65-72.
- Carrel, (2006), "Publicisation et politisation. Les effets fragiles de la délibération en milieu populaire." *Politix*(75): 33-52.
- Gaxie, (1993), *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Paris.
- Habermas, (2003), "Trois versions de la démocratie libérale." *Le Débat* 125(mai-août): 122-132.
- Habermas, (2003), "Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative." *Raison publique* 1: pp. 40-57.
- Livet, (2007), "Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ?" *Revue européenne des sciences sociales* XLV(n°136): pp.111-128.
- Manin, (1985), "Volonté générale ou délibération? Esquisse d'une théorie de la délibération politique." *Le Débat*(33): 72-94.
- Sintomer, (2007), *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*. Paris, La Découverte.
- Sintomer, (2008), "Du savoir d'usage au métier de citoyen?" *Raisons politiques* 3(n°31): pp.115-133.
- Talpin, (2006), "Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs." *Politix*(75): 13-31.
- Talpin, (2008), "Mobiliser un savoir d'usage. Démocratisation de l'espace public et confinement de la compétence civique au sein de dispositifs de budget participatif". *Le*

profane en politique. Compétences et engagements du citoyen. T. Fromentin et S. d. Wojcik. Paris, L'Harmattan: pp. 159-184.

Urfalino, (2000), "La délibération et la dimension normative de la décision collective". *La juridicisation du politique.* J. Commaille, L. Dumoulin et C. Robert, L.G.D.J.: pp. 165-193.

Urfalino, (2005), "La délibération n'est pas une conversation". *Négociations.* D. Boeck. 2: 99-114.